



Carte nationale d'identité d'un majeur : renouvellement


Mise à jour le 17.04.2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et Ministère en charge de l'intérieur

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. La demande est faite en mairie, à l'antenne de police si vous habitez à Paris ou au consulat si vous habitez à l'étranger. Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la carte à renouveler ou de la possession d'un passeport récent.

- [Demandeur](#)
- [Démarches](#)
- [Coût](#)
- [Fabrication](#)
- [Retrait de la carte](#)
- [Durée de validité](#)
- [Où s'adresser ?](#)
- [Références](#)

Demandeur

Vous pouvez demander le renouvellement de votre carte d'identité avant ou après sa date d'expiration.

 **À noter** : si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

L'ancienne carte doit être présentée. En effet, si vous ne possédez plus l'ancienne carte, la procédure de demande sera différente : **perte** ou **vol**.

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande.

Démarches

Où faire la demande ?

- À la **mairie de votre domicile**.
- À l'**antenne de police de votre choix** si vous habitez à Paris,
- À l'**ambassade ou au consulat** si vous habitez à l'étranger.

 **Attention** : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Pièces à fournir

Un formulaire de demande de carte d'identité (à compléter et signer) est remis au guichet. Vous devez le remplir et le signer.

Pièces à fournir selon la date de délivrance de l'ancienne carte d'identité

Votre carte d'identité est récente (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)	Votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans		
	Vous avez un passeport valide	Vous avez un passeport périmé	Vous n'avez pas de passeport
Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
Justificatif de domicile : original + photocopie	Justificatif de domicile : original + photocopie	Justificatif de domicile : original + photocopie	Justificatif de domicile : original + photocopie
-	Votre passeport : original + photocopie	Votre passeport sécurisé (biométrique ou électronique) valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou passeport Delphine valide ou périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie	-

